

Budget rectificatif n° 7/2020

Actualisation des recettes (ressources propres)

Le projet de budget rectificatif (PBR) n° 7/2020 a pour objet, compte tenu des évolutions économiques récentes, d'actualiser le volet des recettes du budget. En raison de la pandémie de coronavirus, les perspectives de l'économie européenne ont radicalement changé depuis l'adoption du budget. Le PBR n° 7 propose d'apporter les modifications suivantes au volet des recettes du budget 2020: l'actualisation des estimations en ce qui concerne les ressources propres traditionnelles (RPT) ainsi que les ressources propres fondées sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et le revenu national brut (RNB). D'autres ajustements concernent la correction britannique, d'autres recettes tenant compte des amendes et astreintes encaissées jusqu'en juin 2020, ainsi que les différences de change négatives. Le Parlement européen devrait procéder au vote sur la position du Conseil sur le PBR 7/2020 lors de sa session plénière d'octobre I.

Proposition de la Commission européenne

Le 6 juillet 2020, la Commission a adopté le [PBR n° 7/2020](#), en tenant compte de ses [prévisions du printemps 2020](#), selon lesquelles l'économie de l'Union devrait se contracter de 7,5 % cette année. La Commission propose:

- une actualisation des estimations en ce qui concerne les ressources propres traditionnelles (RPT, à savoir les recettes douanières) ainsi que les ressources propres fondées sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et le revenu national brut (RNB): le total des droits de douane nets pour 2020 est désormais estimé à 18 507,3 millions d'EUR (après déduction des 20 % de frais de perception), ce qui représente une diminution de 16,47 % par rapport aux prévisions figurant dans le budget 2020, qui étaient de 22 156,9 millions d'EUR. L'assiette TVA totale non écrêtée de l'UE pour 2020 est désormais estimée à 6 764 185,3 millions d'EUR, ce qui représente une diminution de 8,30 % par rapport aux prévisions de mai 2019, qui s'étaient établies à 7 376 556,2 millions d'EUR. L'assiette RNB totale de l'UE pour 2020 est estimée à 15 480 146,9 millions d'EUR, ce qui constitue une baisse de 8,88 % par rapport aux prévisions de mai 2019, qui s'établissaient à 16 988 025,0 millions d'EUR. La baisse des recettes provenant des droits de douane et de la TVA est compensée par une augmentation proposée des ressources fondées sur le RNB de [5 533 millions d'EUR](#);
- une actualisation de la correction britannique: la correction des déséquilibres budgétaires en faveur du Royaume-Uni (correction britannique), qui sera prise en compte dans le PBR n° 7, concerne les exercices 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019. La mise à jour des corrections pour 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 résulte essentiellement de la mise à jour des assiettes TVA et RNB communiquées par les États membres à l'automne 2019. La mise à jour de la correction pour 2018 et 2019 tient également compte des dépenses réparties de 2018 et 2019;
- afin de prendre en compte les amendes et astreintes versées jusqu'en juin 2020: la prévision initiale pour le budget 2020 (100 millions d'EUR) est portée à 118 millions d'EUR. Les contributions des États membres au budget de l'Union au titre des ressources propres seront réduites en conséquence;
- pour compenser les différences de change négatives (de janvier à juin 2020, 400,6 millions d'EUR au total), la Commission propose de créer une nouvelle ligne budgétaire au titre 3, article 390, «Ajustements liés aux différences de change négatives en ce qui concerne les ressources propres».

Position du Parlement européen

Le 22 septembre 2020, la commission des budgets (BUDG) a adopté son [rapport](#) sur la [position du Conseil](#) (adoptée le 4 septembre 2020) sans amendement. Le vote en plénière aura lieu au cours de la période de session d'octobre I.

La procédure budgétaire: [2020/1999\(BUD\)](#); Commission compétente au fond: BUDG; Rapporteuse: Monika Hohlmeier (PPE, Allemagne)

